

OFFRE D'EMPLOI

Agent d'accueil saisonnier de la maison de site du Point Sublime H/F



Contexte

Site majeur des Gorges du Verdon, dont il est un point de découverte essentiel, le Point Sublime / Couloir Samson (commune de Rougon – 04) connaît en saison touristique une fréquentation particulièrement importante. Cette forte fréquentation (plusieurs centaines de milliers de visiteurs chaque année) nous amène à relever des défis en matière d'accueil et de préservation.

Pour cela une opération de requalification du site a été menée. Elle permet de mieux gérer les flux en limitant les impacts de la fréquentation tout en transmettant aux visiteurs les clés de découverte des patrimoines. C'est un des projets majeurs du Grand Site de France en projet des Gorges du Verdon.

La Maison de site du Point Sublime est un lieu d'accueil et d'interprétation des patrimoines essentiel au cœur des Gorges. Elle propose un espace d'accueil et d'information des visiteurs, un espace scénographique de découverte et une petite boutique. Elle ouvre ses portes des vacances de printemps de la zone B à la fin des vacances de Toussaint.

Chaque saison, un dispositif d'accueil et de gestion est mis en place sur le site du Point Sublime / Couloir Samson. Ce dispositif est financé en partie par des recettes de gestion issues de parkings payants.

Pour la saison 2026, le dispositif Point Sublime et Couloir Samson sera composée d'un(e) gestionnaire de site, d'un(e) agent d'accueil maison de site, d'un(e) agent(e) technique et de 3 agents polyvalents.

Vos missions

Dans le cadre de la saison estivale (juillet-août), l'agent d'accueil contribue à l'accueil du public et au bon fonctionnement de la Maison de site du Point Sublime.

Il est placé sous la responsabilité du Chargé de gestion des sites naturels fréquentés du Parc naturel régional du Verdon.

Pour cela il/elle est en charge :

- 1) **D'animer la Maison de site les jours d'ouverture** : ouverture du bâtiment, accueil du public, informations des visiteurs, actualisation des informations, gestion de la boutique et des ventes.
La Maison de site est ouverte en juillet/août 7 jours / 7 (10h-13h et 14h-18h) et hors période estivale 5 jours / 7 (mêmes horaires).
Sur juillet/août, l'ouverture et l'animation de la Maison de site est partagée entre le/la gestionnaire de site et l'agent d'accueil afin de permettre une ouverture 7 jours / 7.
- 2) **De suivre quotidiennement le fonctionnement de la Navette Blanc-Martel et de répondre aux demandes des clients** (notamment via la plateforme internet).
- 3) **De participer au bon fonctionnement global du site** en apportant, ponctuellement, une aide à la gestion plus large du site du Point Sublime / Couloir Samson : gestion exceptionnelle d'une

astreinte téléphonique en cas de problème, aide éventuelle des agents de parkings dans leur mission...

L'ensemble des missions attribuées fera l'objet, au démarrage du contrat, d'une formation spécifique sur quelques jours.

Profil recherché

Compétences requises :

- ✓ Formation supérieure (Bac + 2 ou équivalence/expérience) - formation supérieure en environnement, tourisme, animation, gestion des entreprises, commerce/vente, communication.
- ✓ Connaissance et/ou expérience en gestion d'espace d'accueil du public.
- ✓ Connaissance des Grands Sites de France et/ou du Grand Site de France en projet des Gorges du Verdon.
- ✓ La maîtrise d'une langue étrangère (anglais de préférence).
- ✓ Une attestation de formation aux premiers secours sera un plus apprécié.
- ✓ Un **permis de conduire catégorie B** (boîte manuelle) obligatoire pour la conduite des véhicules de services. Véhicule personnel nécessaire pour se rendre sur le lieu de travail.

Qualités requises :

- ✓ Accueil du public, aisance en public.
- ✓ Gestion d'équipements publics et/ou d'activités commerciales.
- ✓ Maîtrise des outils informatiques : traitement de texte, tableur.
- ✓ Autonomie, polyvalence et implication.
- ✓ Aptitude à travailler en équipe..

Conditions d'exercice

Type de contrat : CDD saisonnier de 2 mois

Dates du contrat : du 24 juin au 31 août

Conditions spécifiques :

- ✓ Temps de travail : 35 heures/semaine (quelques semaines à 42h selon le planning défini)
- ✓ Travail en semaine, week-end et jours fériés ; horaires modulés selon les besoins sur la base d'un planning défini en amont de la saison
- ✓ Equipement : Uniformes et matériels fournis
- ✓ Lieu de travail : travail à la Maison de site du Point Sublime à Rougon. Formation en partie au Domaine de Valx à Moustiers-Sainte-Marie (siège du Parc) au démarrage
- ✓ Rémunération : 1 535 € net + astreintes éventuelles

Candidature

Merci d'adresser votre candidature (Lettre de motivation + CV) avant le 22 mars 2026 via notre site internet <https://www.parcduverdon.fr/recrutements/>

Entretien de recrutement prévu le 8 avril

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter, M. Jean CARMILLE, chargé de gestion des sites naturels fréquentés : jcarmille@parcduverdon.fr